

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES,  
M. Patrice PANNETIER.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la pépinière d'entreprises.**

**Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération 2016-06-25, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

-----

L'association BGE Yvelines a son siège social et ses locaux principaux à Epône, au nord des Yvelines, mais propose également, en partenariat avec les acteurs du développement économique local, un accueil de proximité. Les créateurs d'entreprise peuvent ainsi rencontrer physiquement les conseillers et participer aux formations sur plus de dix lieux répartis sur l'ensemble du département des Yvelines. C'est ainsi, que depuis plusieurs années, BGE Yvelines assure une permanence à la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à destination des porteurs de projets résidant sur son territoire. Il est en effet pertinent que cette permanence s'effectue dans ces locaux, compte tenu de la complémentarité de leurs activités respectives : le soutien à la création et au développement des entreprises est une préoccupation tant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc que de BGE Yvelines.

A cet effet, il est proposé de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public avec BGE Yvelines, pour une durée d'un an à compter de sa signature, afin de lui mettre à disposition, à titre gracieux, à la pépinière d'entreprises située 2 place de Touraine à Versailles, et à raison de deux jours par semaine, une salle de réunion lui permettant d'assurer une permanence d'information et de conseil à destination des personnes ayant un projet de création d'entreprise.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

-----

#### DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public et tout document s'y rapportant, avec l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion deux jours par semaine à titre gracieux, à la pépinière d'entreprises ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles,  
le 20 décembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services